

## Bourses de mérite

*Extraits du Règlement intérieur de la Faculté*

### Article 10

- a) La Faculté octroie des bourses de mérite par semestre pour les cycles de licence et de master.
  - b) Le montant alloué à ces bourses est réparti à égalité entre les étudiants.
  - c) Les conditions d'éligibilité sont :
    - i. Pour la licence, sont éligibles les étudiants qui ont réalisé chacun la plus haute moyenne par semestre et ce respectivement pour L1, L2, L3, L4 et L5. La moyenne requise ne peut être inférieure à 15/20. L'étudiant doit être inscrit pour 24 crédits au moins pour le semestre en cours.
    - ii. Pour le Master, sont éligibles les étudiants qui ont réalisé chacun la plus haute moyenne sur les semestres M1, M2 et M3. Pour M2 et M3, la bourse sera accordée pour chacune des 3 options. Pour M3, l'étudiant doit avoir validé au-moins 70 crédits de matières obligatoires sur les 3 semestres.
- Cette moyenne ne peut être inférieure à 14/20.
- d) Si les conditions mentionnées ci-dessus ne sont pas vérifiées, notamment en ce qui concerne le chevauchement des semestres, le nombre de bénéficiaires et la moyenne requise, le Conseil de Faculté est habilité à prendre les décisions adéquates pour la répartition du montant.
  - e) Au cas où le major bénéficie déjà d'une bourse d'excellence ou d'une exemption intégrale de paiement, la bourse de mérite sera accordée au suivant dans le classement tel précisé à l'alinéa c du présent article.



Joseph GEMAYEL  
Doyen

### Bourses de mérite

Les étudiants bénéficiant de la bourse de mérite pour le second semestre de l'année universitaire 2018/2019 sont :

Cycle	Nom
Licence	Mlle Judy AZAR
	Mlle Dima EI HARIRI
1 <sup>ère</sup> année de Master - Web science et économie numérique	Mlle Mira RIZKALLAH
1 <sup>ère</sup> année de Master – Politique économique	Mlle Rim HAIDAR
1 <sup>ère</sup> année de Master – Banques et marchés financiers	Mlle Louna CHEHADE

Le Conseil de Faculté leur exprime toutes ses félicitations.



Joseph GEMAYEL  
Doyen